

Dessiner l'Europe de 2025 : PLATE-FORME EUROPÉENNE dans le cadre de la campagne "L'Europe en mieux"

Ces propositions sont soumises aux dirigeants des partis et candidats aux élections nationales et européennes afin de recueillir leur adhésion, qu'ils voudront bien manifester en signant le présent document.

Elles sont déjà co-signées par le Mouvement Européen-France (ME-F), l'Association française d'études européennes (AFEUR), l'Association Réalités et Relations Internationales (ARRI), Europe Avenir, Europa Nova, la Ligue européenne de Coopération économique-Section française (LECE-France), Sauvons l'Europe, l'Union des Fédéralistes Européens France.

PRÉAMBULE

1. La relance de la construction européenne doit faire l'objet d'une « feuille de route » précise, en commençant par la zone euro ou, selon l'approche des "coopérations renforcées", par un groupe de pays volontaires pour une "Union sans cesse plus étroite" (cf. TUE, article 1, alinéa 2). L'approche d'une "Europe à deux vitesses" est en effet devenue incontournable si l'on veut progresser, a fortiori après le référendum britannique du 23 juin.

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

2. L'Union européenne devrait se doter **d'un budget¹** adapté à ses besoins [en particulier Défense et sécurité].

Ce budget devrait progressivement atteindre **une taille significative de l'ordre de 5% du PIB européen** (au lieu de 1% actuellement) afin de financer des dépenses d'intérêt commun : grandes infrastructures, aménagement du territoire, recherche et innovation, transition énergétique et "économie verte", protection sociale, formation et mobilité des jeunes européens, action extérieure...

Il devrait être piloté par un véritable **Ministre des Finances européen**. Ce budget devrait être voté et contrôlé par le Parlement européen.

3. Le budget européen devrait être **alimenté par des ressources propres européennes** autonomes et suffisantes basées sur :
 - les droits de douane et prélèvements agricoles
 - une part de l'impôt sur les sociétés (qui doit être harmonisé, cf. proposition 3)
 - une part de TVA communautaire
 - des taxes européennes spécifiques (sur les transactions financières, le carbone, les activités polluantes, ...)
4. L'Union européenne (en commençant par la zone Euro) devrait disposer de la faculté d'émettre **une dette communautaire mutualisée** sous la forme :
 - d'émissions obligataires garanties par le budget de l'Union et destinées au financement (à travers la BEI) d'investissements nouveaux ou éventuellement au refinancement à taux unique d'une partie des dettes nationales actuelles]

¹ Ce budget devrait viser autant que possible l'équilibre en fonctionnement après paiement des intérêts d'une dette future, les investissements étant financés en sus.

- d'émissions de bons à court terme (de quelques mois à deux ans) pour faire face à des aléas conjoncturels.

Cette dette devrait être gérée par un Trésor européen rattaché au Ministre des Finances européen. Le Mécanisme européen de stabilité (MES) pourrait être la préfiguration de ce Trésor européen.

5. Les politiques économiques de l'Union doivent être réorientées pour plus de solidarité et l'amélioration de niveaux de vie en mettant en place un pacte social européen.

Dans ce but, il faut notamment :

- faire converger dans le progrès² les standards de protection sociale nationaux, y compris ceux applicables aux travailleurs détachés ;
- envisager la création d'une assurance chômage européenne
- équilibrer les critères de Maastricht par des critères sociaux assurant des politiques de solidarité envers les plus démunis et la jeunesse.

6. L'Union européenne devrait franchir une nouvelle étape vers **l'harmonisation fiscale** entre ses membres, ainsi que la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale. Cela implique de rapprocher progressivement les assiettes et les taux d'imposition dans trois domaines : l'impôt direct sur les sociétés ; les impôts indirects (dont la TVA) ; l'imposition des revenus du travail et de l'épargne. Cela implique surtout de **renoncer au principe de l'unanimité** - destructeur et source d'immobilisme - pour les décisions en matière fiscale, et de le remplacer par des décisions à la majorité qualifiée (au besoin renforcée).

7. L'Union européenne doit s'organiser pour agir en commun face au **changement climatique** et à la **dépendance énergétique**.

Elle doit engager un processus de transition écologique en orientant les investissements vers les énergies renouvelables, l'économie des ressources et la protection de l'environnement.

SÉCURITÉ EUROPÉENNE

Dans un monde où les menaces sont globales et se jouent des frontières, une approche purement nationale des problèmes de sécurité n'a pas de sens.

8. L'Union Européenne doit veiller en commun sur ses frontières communes³

Il est nécessaire à cet effet de **constituer un véritable corps de garde-frontières européen** fort d'au moins 5000 hommes (et non 1500), et placé sous une autorité unique à titre permanent au lieu d'être mis à disposition temporairement par les autorités nationales.

Cela suppose aussi **l'unification du corpus de règles** touchant notamment le droit d'asile et une mise en commun effective et efficace des moyens d'identification des personnes franchissant les frontières extérieures de l'UE.

² Dès la déclaration du 9 mai 1950, Robert SCHUMAN fait figurer dans la mission impartie à la Haute Autorité pour le charbon et l'acier (CECA) "l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main d'œuvre" ; et le Traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la CECA dispose à son article 3 : "Les institutions de la communauté doivent, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans l'intérêt commun : "... promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main d'œuvre, permettant leur égalisation dans le progrès, dans chacune des industries dont elle a la charge...".

³ Cf. proposition Verhofstadt.

Le processus de convergence des moyens budgétaires et opérationnels militaires des pays volontaires doit être engagé sans délai dans le cadre de la **Coopération structurée permanente de défense** prévue par le traité de Lisbonne.

9. L'Union Européenne doit disposer de forces militaires propres, au service d'une politique étrangère commune, et au niveau d'un **corps d'armée autonome et intégré**, composé de soldats de tous les pays européens (non neutres) acceptant de participer à cet effort commun⁴. Ce corps d'armée européen doit être capable d'intervenir à l'extérieur dans des délais brefs et placé sous un **commandement unique assisté d'un état-major européen** et rattaché à un **Ministre européen de la Défense**, membre de la Commission européenne. Il agira autant que nécessaire en coordination avec l'OTAN⁵.
10. Nos États doivent avoir la volonté de faire des progrès décisifs pour la conception en commun des armements (par exemple en matière de missiles, de drones, de moyens de renseignements...) et mettre en place une **politique de standardisation et d'achat en commun des matériels** des trois armes à l'horizon 2020, tout en prenant en compte les équilibres nécessaires de politique industrielle. Le rôle de l'Agence Européenne de Défense doit devenir central pour l'approbation des projets.
11. La **lutte commune contre le terrorisme** doit être confiée à Europol. La mise en commun des données entre les services de renseignement nationaux doit être une priorité absolue

INSTITUTIONS

La source de la souveraineté est le peuple et non les corps constitués des différents États membres. Ceux qui s'opposent à tout progrès institutionnel au nom de la "souveraineté nationale" devraient s'en souvenir.

12. **Les élections européennes devraient être organisées simultanément** (sur un ou deux jours) dans toute l'Union, si possible dans la semaine du 9 mai ; et une fraction des sièges des députés européens devrait être réservée à des membres élus sur des listes globales à l'échelle de l'Union.
13. **Le Parlement européen** (ou toute autre représentation parlementaire, par exemple au niveau de la zone euro) **devrait recevoir un pouvoir d'initiative élargi** et être en mesure de proposer des lois.
14. **La zone euro doit être dotée d'institutions fédérales propres** articulées sur les institutions communautaires :
 - Un Conseil de l'Euro (nouveau nom de l'Eurogroupe), composé des ministres des finances de la zone euro et présidé par le Ministre des Finances européen.
 - Un **budget** qui permette de financer les politiques propres à la zone euro, notamment de convergence fiscale et sociale.
 - Une **Assemblée** constituée des parlementaires européens de la zone euro [et de parlementaires nationaux des pays de la zone euro]. Le Ministre des Finances européen doit être responsable devant cette Assemblée.
15. Les fonctions de Président de la Commission devraient être renforcées. Les candidats s'engagent à proposer, à terme, **l'élection de ce Président au suffrage universel direct ou**

⁴ Il sera demandé en revanche aux pays neutres sur le plan militaire de participer financièrement à cet effort de sécurité commun.

⁵ Cf. Art. 5 du Traité de l'Atlantique Nord sur la riposte alliée aux agressions contre un membre.

son élection par le Parlement européen parmi ses membres et à s'assurer que la composition de la Commission respecte l'article 17.5 TUE⁶.

Pour donner à l'Union Européenne la force et la cohérence nécessaires, la **diplomatie européenne**, dirigée par la Haute Représentante à la PESC, doit faire de l'action commune la règle générale

16. Pour sortir des blocages institutionnels actuels, les candidats s'engagent - sans préjudice d'une mise en œuvre déterminée des coopérations renforcés dans le cadre des Traités actuels - à soutenir les initiatives permettant la **convocation d'une nouvelle Convention, issue par exemple du parlement de la zone euro** pour préparer un projet de révision des Traités. Cette révision sera démocratiquement approuvée par référendum ou par vote parlementaire. Une extension du domaine des décisions prises à la majorité qualifiée devra figurer dans ces nouvelles règles.

SYMBOLES

Dans une Union Européenne que les médias présentent trop souvent comme technocratique et coupée des populations, les symboles ont une importance qu'on ne doit surtout pas négliger.

17. La France, et les autres pays qui ne l'ont pas fait à ce jour, doivent s'engager à signer officiellement la déclaration sur les symboles européens (drapeau, hymne, devise, journée de l'Europe, Euro) annexée au Traité de Lisbonne.
18. La journée de l'Europe et la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale devraient être **regroupées le 9 mai** dans tous les pays de l'Union.
19. **Les billets de banque européens** devraient afficher les figures de grands hommes et femmes⁷ européens et **un timbre postal européen unique** devrait être (re)créé, pour remplacer les timbres nationaux au tarif différent pour le même service. La **dimension européenne des réalisations industrielles communes** comme Airbus, Eurocopter, etc., doit être davantage mise en avant.
20. L'Union devrait être visible en tant qu'**entité dans le domaine du sport** (hymne et drapeau) lors des compétitions à l'échelle européenne et internationale ; et des équipes et compétitions spécifiquement européennes devraient être créées dans le plus grand nombre possible de sports.

* * *

⁶ Cet article prévoit que le nombre de commissaires ne dépasse pas les 2/3 du nombre d'Etats-membres, avec une rotation entre Etats-membres.

⁷ Exemples : Charlemagne, Léonard de Vinci ou Michel-Ange, Shakespeare ou Cervantès, Mozart ou Beethoven, Pasteur ou Victor Hugo, Copernic, Newton, Einstein, Marie Curie...